

**PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 04 octobre 2022**

Nom	Fonction	Présents	Nom	Fonction	Présents	
M. Milon	Proviseur	x	Mme Ragot	Représentants des parents	Exc	
Mme Guillon	Adjointe	x	Mme Gauvrit-Pagny		X	
M. Besson	Cpe	x	Mme Champeau		X	
Mme Jourdan	Gestionnaire	x	Mme Bodier		X	
M. Jeurat	DDFPT	x	Mme Le Corre		X	
M. Chéreau	Représentants des Collectivités territoriales	Exc	Mme Hasnoui	Représentants des élèves	Exc (bcp d'élèves sortants)	
Mme Bernard		Exc	M. Mascarelle			
M. Limouzin		Exc	Mme Leluec			
Mme Mullinghausen		Exc	M. Taron			
M. Trigodet	Représentants de l'équipe éducative	X	M. Poinsignon	Représentants des agents de la collectivité	x	
M. Bucheron		X	Mme Laloge			
M. Segura		X	Mme Douillard			
Mme Plessis		X	M. Sibillote	Invitée	x	
Mme Gautron		X	Mme Daudies			
Mme Pavageau		X	Mme Tesson			Personnalité qualifiée
Mme Moreau		X				

SOMMAIRE :

- 1. Approbation du compte rendu du CA du 04 juillet 2022..... 2
- 3.Point sur la rentrée et informations diverses 2
- 4.Rapport annuel 2022-2023 sur le fonctionnement pédagogique (RAFP)..... 4
- 5.Autorisation de recrutement..... 5
- 6.Concession de logements..... 5
- 7.Contrats et conventions 6
- 8.Plan prévisionnel des sorties et des voyages 6
- 9.Questionnaires financières..... 7
- 10.Questionnaires diverses 8

Le Quorum étant atteint 17 membres présents sur 30
 La séance est ouverte. **17 présents à 18h02.**
 Le secrétariat est assuré par Mme Moreau représentant les enseignants.
 Pour information, présence de Mme Daudies, fondée de pouvoir invitée, non votante.

1. Approbation du compte rendu du CA du 04 juillet 2022

Remarques : M. Segura souligne qu'il faudrait modifier le point 8 concernant le e-pass Région dont seule la partie collective a disparu, par cette phrase : « Le pass culture Etat ne prend pas en charge les frais de transport et les élèves ne vont plus bénéficier de la part sortie collective du e-pass Région. »

Ces éléments seront mis à jour dans le PV définitif.

L'approbation du PV de la séance 02 juillet est soumise au vote					
Pour	17	Contre	0	Abstention	0

18h07 : arrivée de M. Jeaurat. 18 votants.

2. Point sur la rentrée et informations diverses

Bilan session 2022

On observe près de 100 % de réussite aux examens de fin d'année, tant dans le pré-bac que dans le post-bac (100% de réussite en BTS et en DNMADE et 92 % en bac pro photo), avec un fort taux de mention.

Bilan de rentrée

Cette année, le lycée compte 1245 élèves dont 179 étudiants, ce qui est un peu moins que prévu en raison d'une baisse des inscriptions d'élèves venant du privé. Par ailleurs, davantage d'élèves se sont orientés hors lycée en fin de seconde (bac professionnel ou bac technologique). La spécialité SI qui ne peut plus être proposée en présentiel aux élèves de Terminale en raison du faible effectif, voit tout de même 5 élèves poursuivre via le CNED.

Concernant l'équipe pédagogique, 106 professeurs ont été nommés sur 107 attendus :

- Un enseignant de STI2D manquant. Des aménagements sont proposés pour les élèves en attendant une solution viable.
- 2 congés longs en Lettres, qui ont pu être remplacés rapidement mais après la rentrée.
- 2 assistants de langue (espagnol et anglais).

Tous les personnels administratifs et techniques sont installés et le lycée accueille un nouveau secrétaire de direction nommé en poste fixe sur l'établissement, M. Mankiewicz, après 2 ans de remplacement de proche en proche.

Une rentrée marquée par un protocole COVID niveau socle, qui devrait évoluer rapidement avec la venue de l'hiver vers le niveau 1 obligeant à des gestes barrières.

Informations diverses

Les panneaux solaires sont enfin raccordés depuis le 1^{er} septembre, après 4 ans de patience. Le contrat financier associé est encore en cours de finalisation pour que le lycée puisse percevoir des bénéfices.

La commission triennale de sécurité du mardi 04/10/2022 a émis un avis favorable pour la poursuite des activités et n'a pas fait d'observation notable quant à des améliorations sécuritaires du bâti.

Après les audits de sûreté, de sécurité informatique et l'audit comptable de 2021-2022, le lycée va entrer dans le dispositif d'évaluation globale (obligation à venir pour tous les EPLE d'un point de vue pédagogique).

DBM pour vote associé à la précarité énergétique et impact financier pour l'établissement

Les tarifs de l'énergie augmentent de manière conséquente et durable, avec un impact non négligeable sur les établissements scolaires, menaçant leur fonctionnement. Pour temporiser, la Région va réinjecter des financements à destination des établissements à hauteur de 3 millions d'euros pour 2022 et annonce que les dotations pour 2023 seront en augmentation. Cette augmentation sera clairement insuffisante pour faire face aux tarifs de l'énergie.

Pour rappel : le CA de juillet 2022 avait voté contre un prélèvement de 45000 € sur les fonds de roulement. L'acte associé a été retoqué par la Région.

Nous avons un déficit attendu pour le budget de viabilisation à hauteur de 120 000 € d'ici la fin de l'exercice comptable.

Les stratégies envisagées :

- La Région nous demande de tomber à moins de 30 jours de fonds de roulement pour activer le plan d'aide qu'elle a prévu sur les établissements ciblés.
 - Le lycée propose cependant de prélever 55 000 € pour rester à 47 jours de fonds de roulement prévisionnel et attendre ainsi le prochain CA, date à laquelle le lycée aura la dotation 2023 et donc davantage de visibilité sur le budget 2023.
- ⇒ Cette proposition nous assure le paiement des factures jusqu'à fin novembre.

Interrogation d'un parent d'élèves : si le lycée tombe à moins de 30 jours de fonds de roulement, quelle garantie a-t-on que la Région nous aide à la hauteur à laquelle on a besoin ? Autre interrogation soulevée : nous ne savons pas si la dotation va couvrir les factures l'année prochaine. Quel recours si nous n'avons pas les fonds de roulement nécessaire ? De la même manière, un parent s'interroge sur l'opacité sur la répartition des fonds qui pose question.

⇒ Une discussion s'engage sur les alternatives possibles et les enjeux.

La proposition de la direction est de ne pas prélever trop fortement sur le fond de roulement qui a une vocation d'investissement et de fonctionnement pédagogique. Il s'agit néanmoins de différer des décisions lourdes à l'aune de la future dotation 2023 et des aides pour régler des factures dont la hauteur continue d'évoluer. Prochaine visibilité CA du budget fin novembre.

Deuxième partie de la DBM :

- Prélever pour faire face à l'augmentation du papier, des cartouches d'encre et l'achat d'une chambre froide.
- Affecter des reliquats en comptabilité générale pour abonder la ligne sortie : 2399,56 €.
- Location de matériel pour le mondial de foot : recette de 550 € affectée au BTS audio.
- Location de l'internat pour le basket : recette de 2 142€, qui servira pour l'entretien du service SRH (service hébergement restauration).

⇒ Proposition de réunir les 2 DBM en 1 seul vote, pour un prélèvement de 58 794 € sur les fonds de roulement dont 55 000 € pour la viabilisation. Le lycée tombera donc à 47 jours de fonds de roulement estimatif (contre 89 jours au 01/01/2022).

Question d'un enseignant : une renégociation du contrat pour la revente de l'énergie des panneaux solaires est-elle possible ?

⇒ Réponse : pour le moment, il faut d'abord que le contrat soit officiellement au nom du lycée avant d'envisager une négociation avec éventuellement un autre fournisseur... La revente, quand tout sera acté, sera de 06 centimes/kwh alors que nous rachetons à 24 cts !!!

Approbation de la DBM pour prélèvement sur fonds de roulement					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

2. Rapport annuel 2022-2023 sur le fonctionnement pédagogique (RAFP)

Présentation

Le RAFP est adossé au projet d'établissement 2020-2024 et a été amendé le 20/09/2022 en conseil pédagogique. Cette année, il fera l'objet d'une discussion avec la direction académique dans le cadre du « dialogue stratégique ».

On y trouve de nombreux indicateurs liés aux fiches Qualeduc (démarche qualité) qui permettent de mesurer les actions mises en place au-sein du lycée.

Eléments saillants :

- Un surenchérissement des sorties et des projets pédagogiques, dans un contexte de sortie de Covid. 28 000 € ont été abondés par l'établissement, qui se sont ajoutés aux actions éducatives ligériennes et aux pass « sortie collective » proposées par la Région.
⇒ Parenthèse : présentation du *pass Culture Etat* par M. Segura, référent culture, à destination des parents d'élèves : ce pass Culture Etat propose une subvention donnée à chaque jeune et, propose, en parallèle, une dotation par élève aux établissements scolaires. Nous observons, en limite au dispositif, que les étudiants n'y sont pas éligibles, que le transport ne peut être financé via ce dispositif, et que tous les prestataires ne sont pas recensés dans la plateforme (délai de recensement des différents partenaires très longs).
⇒ La partie *Sortie collective* du E-pass Région, qui a disparu à la rentrée 2022, était très utilisée dans l'établissement et va manquer.
- Une réflexion sur les périodes scolaires et mise en place d'une semestrialisation pour composer avec le nouveau bac dans sa forme presque définitive, et s'adapter au mieux au calendrier des examens.
- Des dispositifs et actions pour prévenir le décrochage mais qui n'évitent pas le stress et les TSA. L'absentéisme (hors Covid) progresse.
- Un beau dynamisme dans l'établissement pour faire vivre le lycée, avec des temps forts à l'initiative des élèves. Un axe fort qui sert l'objectif bien-être dans l'établissement.
- Un palier d'orientation de seconde qui demande beaucoup de moyens (groupes à effectif réduit, 2 PP...), qui a entraîné une baisse de demande de première générale.
⇒ une orientation plus en adéquation avec les souhaits des élèves.
- Une aide financière aux élèves et aux étudiants en augmentation. Il y a 3 ans, le cadre ne permettait pas d'aider les étudiants. Celui-ci ayant évolué, avec un fond social Etat ET un fond social Région, Mme Jourdan, Agent comptable, peut dorénavant faire profiter les étudiants des aides, tant que possible (via la part Région).

Voir l'annexe 1 du rapport annuel, avec les indicateurs.

Perspectives

- Faire vivre le projet d'établissement 2022-2024 comme un projet porteur des ambitions d'un lycée qui continue de faire réussir les élèves et les étudiants.
- Faire vivre la labellisation E3D du lycée en éduquant au développement durable, dans un contexte très particulier de précarité énergétique qui renforce l'urgence de responsabiliser tout un chacun et d'éduquer au nouveau monde en mouvement.
- Accompagner les élèves vers un contrôle continu réussi et un bac obtenu sans stress. Objectif d'obtenir une moyenne significative et lutter contre l'esquive des devoirs.
- Continuer l'élargissement des dispositifs pour lutter contre le décrochage et faciliter la différenciation pédagogique.
- Lutter contre toutes les formes d'inégalités et de discrimination dans l'objectif, entre autres, d'obtenir la nouvelle labellisation « égalité filles-garçons ».
- Favoriser l'implication des familles dans l'établissement, dans un objectif de co-éducation.

Le CA valide le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

⇒ Question des familles : il serait opportun d'envisager des modalités de vote électronique aux élections de parents d'élèves pour éviter le gaspillage de papier.

3. Autorisation de recrutement

Le CA autorise-t-il le chef d'établissement à recruter des AED à hauteur de 10,5 équivalents temps plein ? Le vote du CA est nécessaire pour formaliser les contrats individuels des 12 AED.

Pour information : la gestion des AESH est dorénavant intégrée au PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé). L'établissement en tête de ce pôle est le collège Jules Ferry.

Le recrutement des deux AESH exerçant au lycée est assuré par la DASEN.

Pour information : le lycée ne demande plus de recrutement de service civique car il n'y a aucun candidat qui se présente.

Le CA autorise le recrutement des AED					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

4. Concession de logements

Le CA doit voter l'affectation des logements de fonction :

- 6 logements attribués en nécessité absolue de service (proviseur, proviseur-adjointe, adjointe-gestionnaire, agent comptable, agent d'accueil, CPE et fondée de pouvoir).
- 2 logements non attribués (un situé au-dessus de l'accueil et un situé en prolongement de l'infirmerie), dont les bénéficiaires ont obtenu des dérogations pour ne pas les occuper.

Le CA autorise l'affectation des logements de fonction					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

Question du CA : peut-on envisager de louer ces logements vacants ?

Réponse : le lycée les a effectivement nettoyés afin de les mettre à disposition (notamment celui dans le prolongement de l'infirmerie pour accueillir des ukrainiens). Il a ainsi été proposé aux assistants de langue, mais le loyer, fixé par la Région, est trop élevé. Les contraintes pour les louer sont importantes car il ne peut être proposé qu'à un agent Etat ou Territorial.

5. Contrats et conventions

Convention avec l'EMA (Ecole de Management) qui utilise les locaux du lycée pour animer une formation. Le CA doit voter pour autoriser la facturation de cette convention d'utilisation des locaux.

Le CA autorise la signature de la convention avec l'EMA					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

Convention d'adhésion au groupement comptable des établissements suivants (Collège Cacault, Collège Jules Ferry, Collège Michel Ragon, Collège Rosa Parks, Lycée Aimé Césaire). Chaque établissement verse une cotisation modique de 0.05% des dépenses (hors amortissement) pour absorber des frais de fonctionnement.

Le CA autorise la signature de la convention d'adhésion au groupement comptable des 5 établissements concernés.					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

Convention d'utilisation des locaux pour accueillir des stagiaires du GRETA compétences CLES sur l'année. Il s'agit d'un module d'insertion.

Le lycée a répondu favorablement à cette demande arrivée en septembre et les stagiaires auront cours une fois par semaine le mardi, dans une salle de la Maison des lycéens.

⇒ Question : un enseignant se demande d'où vient le matériel informatique mis à disposition.

Réponse : le matériel correspond, en réalité, aux 4 ordinateurs de la MDL et à quelques ordinateurs portables assez peu fonctionnels.

La rétribution pour le lycée reste symbolique.

Le CA autorise la convention d'utilisation des locaux par le GRETA					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

6. Plan prévisionnel des sorties et des voyages

Pour information : Les sorties dans le cadre d'Erasmus +

Des mobilités enseignantes sont de nouveau prévues dans les mois qui arrivent, et le partenariat avec des établissements étrangers se profilent.

L'objectif du lycée, maintenant, est de renforcer les mobilités étudiantes. L'année dernière, 2 étudiantes sont parties (au Canada et à Barcelone). Cette année, 5 mobilités sont proposées.

Le lycée a également pour objectif de promouvoir, pour 2023-2024, 10 mobilités de lycéens qui partiront 1 mois en Europe.

Pour information : les voyages déjà votés

- Le voyage à Bruxelles a été annulé en raison de l'augmentation des tarifs qui passaient à plus de 500 € par élève, sans garantie qu'il n'augmente encore de 8%.
- Le voyage des élèves italiens est encore prévu mais fait l'objet d'une vigilance car les tarifs augmentent.
- Le voyage en Espagne est maintenu.

⇒ Les voyageurs se laissent une marge de manœuvre de 8 % d'augmentation jusqu'au dernier moment donc la vigilance doit être de mise lorsque l'on passe par un voyageur.

Intentions de voyage supplémentaires

- **Londres** : départ prévu du 04 au 09 juin 2023 pour 53 participants dont 5 accompagnateurs. Le budget maximal par famille est plafonné à 500 €. Ce tarif alerte certains membres du CA mais il est précisé qu'une marge de manœuvre importante a été prise en compte pour s'assurer qu'aucune augmentation ne puisse impacter le budget annoncé aux familles.

Le CA autorise le voyage à Londres					
Pour	11	Contre	1	Abstention	6

- **Futuroscope et entreprise SAFRAN** : départ prévu le 06 et 07 avril 2023 pour 25 TSTI2D ainsi que des accompagnateurs (nombre à reconfirmer). Le coût initial de 117 € par participant sera réellement de 65 € par famille. Le delta est pris sur le budget de la section.

Le CA autorise le voyage au Futuroscope et à l'entreprise SAFRAN					
Pour	17	Contre	0	Abstention	1

Le plan de sorties

- La sortie aux Sables d'Olonne a dû être annulée.

- Lycéens au cinéma : en raison de la fermeture du cinéma de Montaigu pour travaux, les séances se dérouleront à Clisson. 3 classes ont été sélectionnées pour un budget de 720 € de bus (budget intégrant les trajets pour les 3 films du parcours).
- De nombreux autres projets de sorties envisagées.

Le CA valide le plan prévisionnel des sorties					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

Voir le plan prévisionnel des sorties en annexe.

7. Questions financières

- **Tarifs divers pour vote**
 - Augmentation du tarif des photos de classe qui passe à 8 €. Les ressources liées aux photos de classe abondent les crédits du bac pro Photo.
 - Location de l'amphithéâtre : proposition de mise à disposition gratuite pour nos partenaires de proximité mais interrogation sur les débordements liés à la mise à disposition gratuite qui peut engendrer des coûts supplémentaires pour l'établissement en fonction de la période.
 - ⇒ Décision du CA : mise à disposition gratuite sur le temps scolaire et après l'intervention de Mme Laloge sur les coûts pour le lycée de l'énergie en cas de location WE et soirée, le CA propose de fixer un tarif de location : 65 € pour soir/week-end.
 - Différentes augmentations : location de salles informatiques ; location des chambres de l'internat à la nuitée...
 - Maintien du tarif de renouvellement de la carte de cantine.

Le CA autorise les modifications des tarifs					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

- **Tarifs des participations aux charges communes**
Pour rappel, le CA de juillet 2022 a été contraint de voter une augmentation non négligeable du ticket de restauration, afin de faire face à l'inflation. Le taux de charges communes, qui permet de faire face à toutes les autres dépenses du service de restauration et hébergement (entretien, produits d'entretien, achats vaisselle, viabilisation...) avait été maintenu. Ce taux est de 19% pour la demi-pension et les commensaux et de 34 % pour l'Internat.

⇒ Mme Jourdan, Agente comptable, propose de maintenir ce taux qui lui permet de couvrir les charges et d'élaborer le budget 2023. De la même manière, elle propose de maintenir, tant que possible, les tarifs restauration et hébergement votés au CA de début juillet, même s'il était normalement envisagé une nouvelle augmentation au 1^{er} janvier. La situation se stabilise et le budget semble avoir trouvé son équilibre.

⇒ L'objectif premier reste de garder une quantité et une qualité suffisante dans l'assiette.

Le CA valide le taux des participations aux charges communes					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

- **Décisions budgétaires modificatives pour information**
Les DBM pour info présentées lors de ce CA concernent les recettes et dépenses suivantes :
 - Ajustement lignes « voyage à Noirmoutier ».
 - Ouverture ligne « Le prix de l'initiative citoyenne ».
 - Ajustement ligne « fonds social Etat ».
 - Ajustement ligne « fonds social Région ».

- L'utilisation de reliquat de subventions de manuels scolaires pour réassort.
 - L'ajustement du coût du voyage à Paris.
 - Le Printemps théâtral (baisse du coût établissement car le Pass Culture a pu couvrir la part élèves).
 - L'ajustement de lignes en recettes et dépenses suite à l'augmentation du tarif restauration.
- Parallèlement, Mme Jourdan, Agente comptable propose de mettre à jour la comptabilité patrimoniale de l'établissement pour sortir de l'inventaire les matériels qui n'ont plus de valeur comptable, soit 612 444,48 € de matériel.

Le CA valide les DBM					
Pour	18	Contre	0	Abstention	0

8. Questions diverses

Disparition de e-pass santé.

Les enseignants et l'infirmière s'interrogent sur la disparition de e-pass Santé, sans information préalable. Pour rappel, la Région proposait un e-pass santé permettant d'offrir des consultations et un accès à de la contraception féminine et masculine, une prise en compte du mal-être et de l'addiction.

Réponse de la Région, apportée par Mme Bernard : la contraception a été prise en compte par l'État qui propose la gratuité aux-moins de 26 ans.

Les membres du CA déplore la non prise en compte des autres volets du Pass Santé concernant la prise en charge des problématiques liées au mal-être et à l'addiction, la complexité d'accès à la contraception, notamment l'achat de préservatifs qui ne sont remboursés que partiellement ET sur ordonnance, et déplore l'impact sur la santé publique des élèves et des étudiants.

Pour rappel, l'année dernière 127 élèves et étudiants ont sollicité le Pass-santé.

Le parking à vélo :

On observe qu'il y a davantage de vélos et de scooters. Le parking est saturé à l'avant du lycée et il n'y a pas de parking à l'arrière du lycée, côté salle de sport. Les scooters se garent donc sur les places voitures des personnels ce qui diminue d'autant la capacité du parking.

Il serait intéressant d'installer un nouveau parking à vélo du côté de la salle de sport, pour simplifier la circulation, en cohérence avec le discours sur les mobilités douces, et sécuriser le stationnement des deux-roues. Une démarche en direction de la collectivité sera faite par M. MILON dans le cadre de la revue de gestion immobilière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Monsieur le Proviseur à 20h02.

Les secrétaires de séance,

Swanny MOREAU

Le Proviseur,